

DIEU CREE UN MONDE ORDONNE ET BON
D'OU VIENT LE MAL ?

Lorsqu'on lit le récit de la création par Dieu au chapitre I de la Genèse, on est frappé du sceau du BIEN qui marquait l'œuvre des six jours de la création :

« ...Dieu vit que la lumière était bonne...
... que les eaux qui sont sous le ciel s'amassent... et Dieu vit que cela était bon ;
... que la terre verdisse de verdure... et Dieu vit que cela était bon ;
... qu'il y ait des luminaires au firmament du ciel... et Dieu vit que cela était bon.
... Dieu dit : faisons l'homme à notre image comme à notre ressemblance... homme et femme il les créa... Dieu vit tout ce qu'il avait fait : **CELA ETAIT TRES BON.** »

La naissance de la tragédie ? Dieu a créé l'homme **à Son image** – être intelligent doué de raison et de volonté – et **selon Sa ressemblance** : le libre arbitre qui fait l'homme cause responsable de ses actes. Libre ne veut pas dire indépendant. L'homme avait la liberté de choisir sa dépendance, ce qui lui conférait la dignité d'une personne capable d'initiative pour atteindre le bonheur, but du Père pour lui. Tant qu'elle ne s'est pas fixée définitivement dans son **bien ultime** qu'est Dieu, la liberté implique **la possibilité de choisir entre le bien et le mal**, donc celle de grandir en perfection ou de défaillir et de pécher. C'est en fonction de ce choix que nos actes sont source de **louange ou de blâme, de mérite ou de démérite** (C.E.C. n° 1732) Et dans les numéros suivant, les auteurs précisent :

« Plus on fait le bien, plus on devient libre. Il n'y a de liberté vraie qu'au service du bien et de la justice. Le choix de la désobéissance et du mal est un abus de la liberté et conduit à « l'esclavage du péché ».

La liberté rend l'homme responsable de ses actes dans la mesure où ils sont volontaires. Le progrès dans la vertu, la connaissance du bien et l'ascèse accroissent la maîtrise de la volonté sur ses actes.

L'imputabilité et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées par l'ignorance, l'inadvertance, la violence, la crainte, les habitudes, les affections immodérées et d'autres facteurs psychiques ou sociaux.

Tout acte directement voulu est imputable à son auteur :

Ainsi le Seigneur demande à Adam après le péché dans le jardin : « Qu'as-tu fait là ? » (Gn 3, 13). De même à Caïn. Ainsi encore le prophète Nathan au roi David après l'adultère avec la femme d'Urie et le meurtre de celui-ci.

Une action peut être indirectement volontaire quant elle résulte d'une négligence à l'égard de ce qu'on aurait dû connaître ou faire, par exemple un accident provenant d'une ignorance du code de la route.

Un effet peut être toléré sans être voulu par l'agent, par exemple l'épuisement d'une mère au chevet de son enfant malade. L'effet mauvais n'est pas imputable s'il n'a été voulu ni comme fin ni comme moyen d'action, ainsi la mort reçue en portant secours à une personne en danger. Pour que l'effet mauvais soit imputable, il faut qu'il soit prévisible et que celui qui agit ait la possibilité de l'éviter, par exemple dans le cas d'un homicide commis par un conducteur en état d'ivresse.

La liberté s'exerce dans les rapports entre les êtres humains. Chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu, a le droit naturel d'être reconnue comme un être libre et responsable. Tous doivent à chacun ce devoir du respect. Le droit à l'exercice de la liberté est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine, notamment en matière morale et religieuse. Ce droit doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public. »

La liberté est le grand « risque » que Dieu a pris. Ce « risque » lui-même est le signe de Son Amour Paternel...

Qu'en avons-nous fait ?

André Clément

